



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : Blois

Liste : BLOIS EN COMMUN

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Oui. Si oui, citez les 3 raisons principales (voir question d'après)

- 1 - Le coût pour la société
- 2 - Apaiser l'espace public aux abords des écoles
- 3 - Donner plus de place aux modes actifs

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.;Sécuriser les traversées de voie (signallement et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons);Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...);La prise en compte du handicap dans les aménagements;Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

Développement des modes actifs en rééquilibrant le partage de l'espace public au profit notamment des vélos et piétons. En particulier aux abords des établissements scolaires.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui

Mise en place de sens de circulation au sein des quartiers résidentiels décourageant leurs traversées. (Sens unique, etc.)

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

A Blois il y a 34 écoles. Notre objectif est d'aménager 15 rues des écoles sur le mandat 2026-2033. Barrières mobiles rotatives, plantations, limitation du stationnement. Eviter le transit devant les écoles.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui, tout à fait et c'est un enjeu fort de sécurité.

Les trottoirs doivent être exclusivement destinés à la circulation des piétons (sauf enfants à vélo). Les trottinettes, les vélos ne doivent pas circuler sur les trottoirs. Le respect de ces règles doit être appliqué par la police municipale.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Oui, c'est un levier important pour la sécurité.

Le projet est d'élargir les 30 km/h à l'ensemble de la ville et en particulier en cœur de ville, dans les quartiers résidentiels et dans les différents micro-quartiers autour de nouvelles centralités.

Le 50 Km/h sera réservé exclusivement aux grands axes de transit équipés de pistes cyclables sécurisées.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Non concerné

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; La mise en place de ralentisseurs; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police; Une présence dissuasive des radars;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Oui, tout à fait, c'est une priorité du mandat.

Renforcer le plan cyclable existant en augmentant l'enveloppe budgétaire

Supprimer les discontinuités cyclables

Développer la formation des usagers entre autre par le biais des associations d'usagers

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Le développement du linéaire de pistes sécurisées; Une diminution des vitesses des véhicules motorisés; La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers; La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...); Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques;

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

Renforcer les contrôles via la Police Municipale, expérimentation de radars de vitesse en accord avec la Préfecture sur les zones les plus dangereuses

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Oui

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace publique de protoxyde d'azote ?

Oui

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créerez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Non

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui, tout à fait et c'est essentiel

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Les conducteurs de camions et véhicules utilitaires; Les automobilistes; Les trottinetistes et autres usagers d'EDPM*; Les motocyclistes et cyclomotoristes; Les cyclistes; Les piétons;

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Oui

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Non

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Non concerné(e)

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Oui

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui, cela doit-être une prorité du mandat

La formation des agents municipaux sera une question centrale du prochain mandat et la sécurité routière un des enjeux pour les agents les plus concernés par les déplacements qu'ils soient motorisés ou actifs.

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Développer l'offre de transports en commun; Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville; Concilier les usages en développant les espaces partagés; Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...);

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Oui, totalement car l'augmentation du sentiment de sécurité apaisera nécessairement les tensions et que le développement de « zones de rencontres » sécurisées peut renforcer le lien social.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

Mise en place de comités autour de la mobilité et de la sécurité routière constitué d'habitants, d'associations, d'élus et de techniciens. Fréquence de réunion envisagée tous les trois mois. Proposer des marches exploratoires avec les riverains et les usagers, les élus et les agents de la municipalité pour identifier les points noirs.

Si oui : Mettrez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Oui

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...);Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...);Information de la population sur les projets d'aménagement;Mise en place de budgets participatifs;

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.

Développement des transports publics lors des évènements pour limiter l'usage des véhicules individuels (Navettes gratuites, etc.)